



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil d'arrondissement et aux membres de l'administration.

Madame Bourgeois annonce la nouvelle de l'échéancier pour l'enfouissement des fils électriques sur la rue Notre-Dame en 2023.

La mairesse réitère l'implication et le travail pour lutter contre la violence en mettant de l'avant les capsules vidéos présentant les organismes communautaires dans l'arrondissement et la table ronde avec divers intervenants.

La mairesse continue sur le bilan de l'ARTM concernant la navette fluviale qui démontre l'intérêt des citoyens et mentionne la reconduction du projet pour la prochaine saison.

Madame Bourgeois termine en rappelant qu'il s'agit du dernier conseil d'arrondissement avant les élections. Elle remercie les conseillers qui prennent leur retraite, tous les élus et l'administration.

CA21 30 10 0294

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA21 30 10 0295

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021, à 19h.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une demande concernant les vignes envahissantes du boisé derrière la 70e avenue.
- Une demande concernant la réfection de la rue et du trottoir de la 1re rue.
- Une question concernant la diversification des activités dans les parcs.
- Une question concernant les courses de rue sur la rue Perras.
- Une question au sujet de l'accessibilité de la rampe de mise à l'eau de la 36e avenue.
- Une question au sujet de l'accessibilité des toilettes de la plage de l'est.
- Une question concernant l'éclairage des rues à Rivière-des-Prairies.
- Une question concernant le stationnement de la plage de l'est.
- Une demande concernant l'enfouissement des fils souterrains sur le boulevard de la Rivière-des-Prairies.
- Une demande pour des dos d'âne en lien avec le trafic et la vitesse des automobiles sur la rue Daniel-Dony.
- Une demande pour déneiger la piste cyclable entre la 87e avenue et le parc.
- Une demande pour installer des pancartes afin de réduire la vitesse des automobilistes sur le boulevard Gouin.
- Une question sur la construction d'habitations sur le boulevard Gouin.
- Une question concernant la réfection du parc du Projet Ruisseau Pinel.
- Une question sur les travaux du Chalet du parc Armand-Bombardier.
- Une question concernant l'accumulation d'eau en surface des terrains sur la rue Jules-Helbronner.
- Une question concernant la sécurité sur le boulevard Gouin et la conduite des automobilistes.
- Une demande pour suggérer aux résidents de planter des arbres sur leur terrain.
- Une demande pour l'ajout de traverses piétonnières au Parc Saint-Valérien et au Parc des Cageux.
- Une question sur le retour en présentiel des séances du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel fait un rappel sur la fête d'Halloween en ce qui concerne la sécurité routière et les enfants sur les rues. Il évoque aussi les dates importantes en octobre pour les abris tempo, le changement d'horaire de l'Écocentre et la collecte des résidus verts se poursuivant jusque dans la semaine du 8 novembre 2021. Il termine en remerciant les citoyens et l'administration avant de prendre sa retraite.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà remercie tous les citoyens et l'administration.

Madame la conseillère Lisa Christensen annonce l'octroi d'un contrat pour aller de l'avant avec les travaux d'aménagement du parc Honoré-Primeau. Elle remercie tous les citoyens et l'administration.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine remercie tous les citoyens et l'administration. Elle illustre le travail des élus et de l'administration en faisant l'énumération de quelques résolutions adoptées dans les dernières années dans l'arrondissement.

Monsieur le conseiller Richard Guay souligne le retour en présentiel des spectacles et réitère que ce retour en salle se fera avec le passeport vaccinal. Il termine en remerciant tous les citoyens et l'administration, car il prend sa retraite.

Madame la conseillère Suzanne Décarie mentionne qu'elle prend aussi sa retraite. Elle remercie les citoyens pour les 16 dernières années, remercie les organismes communautaires et les partenaires de l'arrondissement, remercie les collègues et l'administration de l'arrondissement. Elle termine en remerciant sa famille et ses amis pour leur appui.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt par le citoyen Ghislain Lacroix de deux photos en lien avec la question numéro 16 de la période des questions. Cette question portait sur l'accumulation d'eau en surface des terrains sur la rue Jules-Helbronner.

CA21 30 10 0296

SIGNIFIER - INTÉRÊT - ARRONDISSEMENT - RECONDUIRE - PROJET - NAVETTE FLUVIALE - RELIE - VIEUX-PORT - POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2022 - AUTORITÉ - RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - PROPOSER - SERVICE - AVRIL À OCTOBRE - OFFRANT - HORAIRE - PROLONGÉ - RÉPONDRE - BESOINS - TRAVAILLEURS

CONSIDÉRANT que le projet de navette fluviale fait partie des grandes orientations de l'arrondissement, comme le reflètent la Planification stratégique 2021-2031, le Plan local de déplacement 2018-2023 (PLD) et le Plan local de développement durable 2018-2020;

CONSIDÉRANT que l'offre actuelle de transport collectif n'est pas suffisante pour constituer une alternative intéressante à l'usage de l'auto pour les déplacements vers le centre-ville;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint les objectifs de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT que ce projet suscite un engouement auprès des citoyens et des organismes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
Monsieur le conseiller Gilles Déziel,
Madame la conseillère Suzanne Décarie,
Monsieur le conseiller Richard Guay,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Madame la conseillère Lisa Christensen,
Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
Monsieur le conseiller Gilles Déziel,
Madame la conseillère Suzanne Décarie,
Monsieur le conseiller Richard Guay,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Madame la conseillère Lisa Christensen,
Madame la mairesse Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

De signifier le grand intérêt de l'arrondissement de reconduire le projet de la navette fluviale qui relie le Vieux-Port à Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 et de proposer un service du début avril à la fin octobre en offrant un horaire prolongé pour répondre aux besoins des travailleurs auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Ministère des transports du Québec (MTQ).

De signifier au Ministère des transports du Québec le souhait de l'Arrondissement de voir se pérenniser le service de navette fluviale à partir du quai de Pointe-aux-Trembles pour que ce dernier devienne une offre permanente de transport collectif durant la période avril-octobre annuellement.

ADOPTÉ

12.01 1214281027

CA21 30 10 0297

AUTORISER - M. LUC CASTONGUAY - DIRECTEUR DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES - SIGNER - LETTRE D'ENGAGEMENT - MINISTÈRE DES TRANSPORTS - NOM - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à signer une lettre d'engagement auprès du Ministère des Transports pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

ADOPTÉ

12.02 1214281028

CA21 30 10 0298

AUTORISER - DÉPÔT - DEMANDES DE FINANCEMENT - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - PROGRAMME - AIDE FINANCIÈRE - PROJETS - TRAME VERTE ET BLEUE - TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'aménagements suivants et engager l'Arrondissement à assumer sa part d'investissement dans ces projets :

- Réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière
- Aménagement du parc Médéric-Archambault

De désigner le directeur de la Direction du développement du territoire et études technique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit, ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

De confirmer que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets;

De s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉ

12.03 1216183014

CA21 30 10 0299

OCTROI - ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC - CONTRAT - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - PARC HONORÉ-PRIMEAU - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC21-08 (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour des travaux d'aménagement du parc Honoré-Primeau, au prix de sa soumission, soit au montant de 774 799,28 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense de 846 783,22 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-08 (5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 846 783,22 \$ contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise.

ADOPTÉ

20.01 1216183015

CA21 30 10 0300

OCTROI - ENTREPRISE - URBEX CONSTRUCTION - CONTRAT - GRÉ À GRÉ - PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES - BOISÉ - PARC DON BOSCO - 2021-2022 - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT - GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC.SP21-19 (1 SOUMISSIONNAIRE)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à Urbex construction au montant de 82 092,15 \$ taxes incluses pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans le boisé du parc Don Bosco pour 2021-2022. Contrat de gré à gré numéro PARC.SP21-19 (1 soumissionnaire);

D'autoriser une dépense de 82 092,15\$ contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement;

ADOPTÉ

20.02 1216183016

CA21 30 10 0301

AUTORISATION - DE NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM21-15 - EXÉCUTION - TRAVAUX - REPROFILAGE - TALUS EXISTANT - FOURNITURE - POSE - PLAQUES DE GAZON - INTÉRIEUR - LIMITES - CHALET DU PARC ARMAND-BOMBARDIER

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro IMM21-15 pour l'exécution de travaux de reprofilage du talus existant, fourniture et pose de plaques de gazon à l'intérieur des limites du chalet du parc Armand-Bombardier.

ADOPTÉ

20.03 1218274004

CA21 30 10 0302

CONCLUSION - CONTRAT-CADRE - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION ET SURVEILLANCE - PROGRAMME DE RÉFECTION - DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES - ARRondissement DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPROBATION -

PROJETS DE CONVENTION - FIRME - IGF AXIOM INC. - FIRME - FNX-INNOV INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING.SP21-08 (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder un contrat-cadre, d'une durée de deux ans, pour des services professionnels en conception et surveillance pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures, au montant maximal de 2 071 759,59 \$, taxes incluses, comportant deux sous-contrat;

D'accorder, à cette fin, un contrat numéro 1 à la firme IGF Axiom inc., ayant obtenu le plus haut pointage conforme, aux taux inclus au bordereau des prix de sa soumission, d'une valeur maximale de 1 306 895,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro ING.SP21-08;

D'accorder, à cette fin, un contrat numéro 2 à la firme FNX-INNOV inc., ayant obtenu le plus haut pointage conforme, aux taux inclus au bordereau des prix de sa soumission, d'une valeur maximale de 764 864,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro ING.SP21-08;

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler;

De procéder à une évaluation du rendement des firmes IGF AXIOM inc. et FNX-INNOV inc.

ADOPTÉ

20.04 1214281026

CA21 30 10 0303

OCTROI - DEUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - PROJET - INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE - JEUNES - ORGANISME CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RIVIÈRE-DES- PRAIRIES - ORGANISME CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST - OCTOBRE 2021 À AVRIL 2022 - APPROBATION - CONVENTIONS

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies et 5000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est, pour la période de octobre 2021 à avril 2022 dans le cadre du projet d'insertion socioprofessionnelle auprès des jeunes;

D'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.05 1216616005

CA21 30 10 0304

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - RÉALISATION - STRATÉGIE D'INTERVENTION AUX HABITATIONS BELLERIVE - 6 OCTOBRE 2021 AU 30 JUIN 2022 - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION - AUTORISER - DÉPENSES - VIREMENT DE CRÉDITS NÉCESSAIRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 27 977 \$ à la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la réalisation de la stratégie d'intervention aux habitations Bellerive, pour la période du 6 octobre 2021 au 30 juin 2022;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'approuver les virements de crédits nécessaires, à cet effet;

D'autoriser cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1211163002

CA21 30 10 0305

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - ORGANISME DON BOSCO YOUTH LEADERSHIP CENTRE (DBYLC) - 2021-2022 - PROGRAMME - INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES 12-30 ANS - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 369 \$ à l'organisme Don Bosco Youth Leadership Centre, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, pour la période du 5 octobre 2021 au 17 juin 2022;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ

20.07 1216616004

CA21 30 10 0306

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - AOÛT 2021 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 31 JUILLET AU 27 AOÛT 2021 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE - TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - AOÛT 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'août 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 31 juillet au 27 août 2021;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'août 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'août 2021.

ADOPTÉ

30.01 1212468009

CA21 30 10 0307

AUTORISER - DÉPENSE - ACHAT DE LUMINAIRES - PARC - POLYVALENTE POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - MANDATER - DIVISION DU MARQUAGE ET DE LA SIGNALISATION (EESM) -ARRONDISSEMENT - ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE - PROCÉDER - INSTALLATION DES LUMINAIRES - AUTORISER - PDI - AUTORISER - APPROBATION - VIREMENTS DE CRÉDIT

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 69 210,35 \$, taxes incluses, pour l'achat de luminaires au parc de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser une dépense de 15 000 \$, non taxable, pour procéder à leur installation par la Division du Marquage et de la Signalisation (EESM);

D'autoriser les virements de crédit;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera financée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.02 1214939001

CA21 30 10 0308

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS - 31 AOÛT 2021 - PROJETÉS - 31 DÉCEMBRE 2021 - ÉTAT DES REVENUS - DÉPENSES RÉELS - 31 AOÛT 2021 - COMPARÉ - 31 AOÛT 2020 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 août 2021, projetés au 31 décembre 2021;

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 août 2021 comparé au 31 août 2020.

ADOPTÉ

30.03 1217960009

CA21 30 10 0309

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME GROUPE FOLKLORIQUE ABRUZZESE ÂGE D'OR DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Groupe Folklorique Abruzzese Âge d'Or de Rivière-des-Prairies pour l'organisation de leurs activités;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.04 1213997008

CA21 30 10 0310

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION - CERTIFICAT - BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - 15 AU 30 SEPTEMBRE 2021 - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT - RCA09-PIIA01-009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 15 au 30 septembre 2021 relativement au premier projet du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulée « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

ADOPTÉ

40.01 1215270013

CA21 30 10 0311

ADOPTION - RÈGLEMENT - RCA09-PIIA01-009

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

ADOPTÉ

40.02 1215270013

CA21 30 10 0312

RATIFICATION - PROGRAMMATION - AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2021 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION - DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005D** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002D** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002D** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003D** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001D** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.03 1213163002

CA21 30 10 0313

AMENDEMENT - RÉOLUTION CA21 30 09 0287 - PIIA - 5111, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT 6 357 327 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 10 septembre 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'amendement de la résolution CA21 30 09 0287 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 septembre 2021, visant à modifier, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), visant le plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 6 357 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *Transworld*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 8 septembre 2021;

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003041407.

ADOPTÉ

40.04 1213469017

CA21 30 10 0314

LEVÉE - SÉANCE

À, 20 h 45,

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel
Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2021.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement